

CIRCULAIRE 037-22

18 mars 2022

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS
INSCRITS SUR OBLIGATIONS DU
GOUVERNEMENT DU CANADA (TOUS LES
MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit:

Produit Inscrit	Limite de positions pour tous les mois combinés	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et OGB	199 020	2022-04-01
Les contrats CGF et OGF	53 040	2022-04-01
Les contrats CGZ et OGZ	105 335	2022-04-01
Les contrats LGB	70 015	2022-04-01

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.